



**RÉSUMÉ DES MANDATS DU CONGRÈS ANNUEL DES 29 ET
30 AVRIL 2017 DE L'ASSOCIATION POUR UNE
SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE**

Lieu

Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches
5000, boulevard des Gradins
Québec (Québec)

Heure

9h00

COORDONNÉES DU BUREAU DE L'ASSÉ

2065 rue Parthenais B.P. 383

Montréal, Qc, H2K 3T1

Tél : 514-390-0110

Courriel: webmestre@asse-solidarite.qc.ca

Web : www.asse-solidarite.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	3
1. Procédures.....	4
1.1. Ouverture.....	4
1.2. Praesidium.....	4
1.3. Ordre du jour.....	4
1.4. Adoption de procès-verbaux.....	4
2. Accueil des nouveaux membres.....	4
3. Bilan.....	4
4. Femmes.....	4
5. Élections.....	5
6. Avis de motion.....	5
6.1. Dépôt des avis de motion.....	5
6.2. Traitement des avis de motion.....	5
7. Finances.....	5
8. Plan d'action.....	5
9. Revendications.....	7
10. Varia.....	7
11. Fermeture.....	7
Propositions mises en dépôt lors du Congrès.....	7
Avis de motion déposés lors du Congrès.....	8
ANNEXES.....	9
Annexe 1 : Budget 2017-2018.....	9
Annexe 2 : Avis de motion jumelage.....	11
Annexe 3 : Avis de Motion Comité Antiraciste.....	12

1. PROCÉDURES

1.1. Ouverture

1.2. Praesidium

1. Que Pascal Rheault, Éric Faucher et Henrick Bendwell soient à l'animation, Éric Faucher et Pascal Rheault au secrétariat, Claudia Cachay-Osorio et Emanuel Guay aux tours de parole, et Kathy Teasdale à la garde du senti.

1.3. Ordre du jour

1. Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Procédures d'ouverture

1.1. Ouverture

1.2. Praesidium

1.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.4. Lecture et adoption du procès-verbal

2. Accueil des nouveaux membres

3. Bilan

4. Femmes

5. Élections

6. Avis de motion

6.1. Dépôt des avis de motion

6.2. Traitement des avis de motion

7. Finances

8. Plan d'action

9. Revendications

10. Varia

11. Fermeture

1.4. Adoption de procès-verbaux

1. Que l'on adopte le procès-verbal du Congrès d'orientation des 3 et 4 décembre 2016.

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

3. BILAN

4. FEMMES

5. ÉLECTIONS

1. Candidature de François Desroches au poste de Secrétaire aux finances de l'ASSÉ.
2. Candidature d'Olivier Gaudreau Lacasse au poste de Secrétaire à la Coordination de l'ASSÉ.
3. Candidature de Fridoline Bédard au poste de Secrétaire aux affaires internes de l'ASSÉ.
4. Candidature d'Alexandre Huot au Comité Information de l'ASSÉ.
5. Candidature de Cédric Champagne au Comité Ad Hoc DOISG de l'ASSÉ.
6. Candidature de Kathy Teasdale au Comité Femmes de l'ASSÉ.

6. AVIS DE MOTION

6.1. Dépôt des avis de motion

6.2. Traitement des avis de motion

1. Que l'on adopte l'avis de motion de jumelage disponible en Annexe B du Cahier de Congrès. [Voir Annexe 2 du présent document]
2. Traitement de l'avis de motion sur le Comité Antiraciste (disponible en Annexe A du Cahier de Congrès). [Voir Annexe 3 du présent document]

7. FINANCES

1. Que l'on adopte le budget tel que présenté en Cahier de Congrès. [Voir Annexe 1 du présent document]

8. PLAN D'ACTION

1. *Considérant la montée évidente de l'extrême droite au Québec et l'usage réactionnaire qu'elle fait de la liberté d'expression afin de légitimer un discours xénophobe et islamophobe envers les personnes racisées;*
Considérant l'importance primordiale d'inscrire l'ASSÉ dans une lutte sociale combative, celle de l'anti-racisme;
Que l'ASSÉ subventionne l'envoi d'autobus, à concurrence de ce qui reste dans la case

« Actions » du budget, pour la ville de Montréal, et pour toute autre association étudiante qui en ferait la demande pour sa ville, afin que les militantes et les militants puissent se rendre plus facilement à Québec le 20 mai 2017 afin d'appuyer la contre-manifestation organisée par le FRAQ contre l'événement « Assez; un peuple contre l'Islam ».

2. Considérant l'importance de cet enjeux que nous vivons à tous les jours,

Considérant la culture du viol omniprésente,

Considérant le soutien trop souvent déficient que les établissements d'enseignement procurent aux survivantes,

Que l'ASSÉ fasse une campagne nationale contre les agressions sexuelles et la culture du viol dans les établissements scolaires au Québec pour l'année 2017- 2018

Que l'ASSÉ appelle à une restructuration des politiques contre le harcèlement sexuel, des processus de dénonciation ainsi que des structures de soutien aux personnes survivantes dans les établissements scolaires.

Qu'en ce sens l'ASSÉ exige un réinvestissement massif dans le financement des universités et des cégeps de la part du gouvernement provincial, puisque dans la situation de coupures budgétaires actuelles, ce sont les services aux étudiants.es, dont les services aux personnes survivantes, qui sont les premiers touchés.

Qu'une perspective féministe intersectionnelle soit mise à l'avant-plan de ces revendications et donc, que le fait que la culture du viol touche particulièrement des femmes racisées soit traité comme un aspect essentiel et non accessoire de la campagne.

Que cette campagne inclut une analyse de la façon dont les communautés queers, les personnes aux identités de genre minoritaire et particulièrement les femmes trans sont ciblées à une fréquence disproportionnée par la violence basée sur le genre et la violence sexuelle.

Comme nous ne pouvons séparer la violence sexuelle des contextes coloniaux racisés, nous devons reconnaître ce que l'ASSÉ peut offrir en tant qu'organisation alliée, ainsi une approche féministe intersectionnelle doit activement appuyer le travail des mouvements existants suivants : Femmes autochtones assassinées ou disparues, mouvement trans, et le mouvement pour les vies des Noir-e-s.

Que cette campagne s'intéresse également à la situation des personnes en situation de handicap ou neuroatypiques.

Que l'ASSÉ ainsi que les associations membres offrent un soutien aux personnes victimes de violence sexuelle dans le cadre d'un stage d'un programme collégial ou universitaire.

Que des pressions soient mises de l'avant pour que les institutions post-secondaires reconnaissent ces victimes en tant qu'étudiantes et étudiants et que de ressources soient mises à leur disposition.

Que les militantes des comités féministes locaux soient mises à l'avant-plan dans le cadre de cette campagne

Que l'ASSÉ se positionne pour :

- L'embauche d'intervenantes spécialisées en violences sexuelles dans tous les campus.
- La mise en place de CALACS dans tous les campus.
- La mise en place d'une éducation sexuelle féministe, diversifiée, anti-oppressive, non

hétérosexiste dès l'école primaire.

Que l'ASSÉ dénonce le caractère opportuniste des institutions publiques lorsqu'elles se servent des campagnes « Ni viande, ni objet » ou « Sans oui, c'est non » d'abord pour se donner une bonne image, plutôt que d'engager de réels changements pour les survivantes, comme la mise en place de structures claires contre le harcèlement et les violences sexuelles.

3. Que l'on reconduise le mandat du Conseil de Coordination pour un an jusqu'au prochain Congrès annuel.

9. REVENDICATIONS

10. VARIA

11. FERMETURE

PROPOSITIONS MISES EN DÉPÔT LORS DU CONGRÈS

*1. Considérant l'importance de coordonner les luttes étudiantes et communautaires;
Considérant que l'ASSÉ est un syndicat étudiant;
Considérant que la précarité étudiante touche les cégepiens, cégepiennes et universitaires;
Considérant la menace politique pour l'éducation dans les années à venir
Considérant la vulnérabilité des femmes et des personnes racisées
Considérant que l'ASSÉ n'a pas eu une campagne qui touche l'éducation spécifiquement dans les dernières années;
Considérant la capacité de mobilisation de cette campagne;
Considérant la crise actuelle et le bagage militant de l'ASSÉ sur la gratuité des services publics;
Considérant le plan d'action clair qui découle de la lutte pour la gratuité scolaire;
Que la campagne annuelle de l'ASSÉ 2017-2018 soit sur le thème de la gratuité scolaire.
Que cette campagne mette de l'avant la reconnaissance des acquis, la lutte contre les frais supplémentaires pour les étudiants étrangers et étudiantes étrangères et la rémunération des stages.*

2. Que l'ASSÉ organise sa manifestation nationale, dans le cadre de son plan d'action annuel, le 8 mars 2018.

3. Que l'ASSÉ dénonce l'instrumentalisation de la « liberté académique » et de la « liberté d'expression » lorsqu'elles servent à justifier le droit de prononcer des discours ou d'exercer des actions haineuses ou dégradantes particulièrement lorsque celles-ci sont racistes, colonialistes, xénophobes, transphobes, homophobes, sexistes, misogynes, antiféministes, classistes ou capacitistes.
Que l'ASSÉ dénonce la tenue d'événements à tel caractère. Qu'elle appuie toute action

servant à les dénoncer ou à en empêcher la tenue, lorsque jugé pertinent, à la hauteur de ses moyens.

Que l'ASSÉ appuie et s'engage dans la création et dans la sauvegarde d'espaces bienveillants («safer spaces/brave spaces») au sein du milieu de l'éducation post-secondaire.

AVIS DE MOTION DÉPOSÉS LORS DU CONGRÈS

ANNEXES

ANNEXE 1 : BUDGET 2017-2018

Budget 2017-2018		
Revenus		
	<i>Membres</i>	70300
Cotisations		210 900,00 \$
Instances		18 000,00 \$
	<i>Congrès</i>	10 000,00 \$
	<i>Camps de formation</i>	8 000,00 \$
	<i>Coalition</i>	
	<i>Spéciales</i>	
Dons		0,00 \$
Fond des arrêté-e-s		15 000,00 \$
Retrait du fond de grève		0,00 \$
Activités de financement		0,00 \$
Totaux		243 900,00 \$
Dépenses		
Fonds de grève		15 000,00 \$
Fonds d'entraide		10 545,00 \$
Information		15 500,00 \$
	<i>Ultimatum</i>	6 000,00 \$
	<i>Matériel d'information</i>	4 500,00 \$
	<i>Vidéos</i>	900,00 \$
	<i>Traduction</i>	3 600,00 \$
	<i>Documentation & recherche</i>	0,00 \$
	<i>IRIS</i>	500,00 \$
Instances		28 000,00 \$
	<i>Congrès</i>	15 000,00 \$
	<i>Camps de formation</i>	12 000,00 \$
	<i>Comités et CoCo</i>	1 000,00 \$
	<i>Coalition</i>	0,00 \$

Mobilisation		25 000,00 \$
	<i>Tournées & représentations</i>	16 000,00 \$
	<i>Actions</i>	9 000,00 \$
Bureau		45 700,00 \$
	<i>Loyer</i>	18 700,00 \$
	<i>Assurances</i>	3 000,00 \$
	<i>Fournitures</i>	2 000,00 \$
	<i>Informatique</i>	2 000,00 \$
	<i>Aliments bureau</i>	2 000,00 \$
	<i>Photocopieur</i>	18 000,00 \$
Administration		7 600,00 \$
	<i>Honoraire professionnel</i>	6 500,00 \$
	<i>Frais de caisse</i>	600,00 \$
	<i>Divers</i>	500,00 \$
Communication		13 000,00 \$
	<i>Télécommunications</i>	9 000,00 \$
	<i>Conférence de presse</i>	500,00 \$
	<i>CNW Telbec</i>	2 000,00 \$
	<i>Courier</i>	500,00 \$
	<i>Web</i>	1 000,00 \$
	<i>Publicité</i>	0,00 \$
Employé-e-s		56 700,00 \$
Conseil des Régions		3 000,00 \$
CRAM		1 000,00 \$
FRAQ		1 000,00 \$
Divers		20 000,00 \$
	<i>Affaires légales</i>	5 000,00 \$
	<i>Dons</i>	0,00 \$
	<i>Chandails</i>	0,00 \$
	<i>Fonds des arrêté-e-s</i>	15 000,00 \$
	<i>Projets spéciaux</i>	0,00 \$
Totaux		240 045,00 \$
Surplus/(déficit)		3 855,00 \$

ANNEXE 2 : AVIS DE MOTION JUMELAGE

(Tel qu'adopté en proposition 6.2.1.)

Au chapitre 2 des Statuts et Règlements de l'ASSÉ

Ajouter l'Article 9 suivant et décaler la numérotation des autres articles en conséquence.

ARTICLE 9 : JUMELAGE

Chaque association membre de l'ASSÉ est invitée à être jumelée à une autre afin d'améliorer la communication, la coordination et les relations inter associations.

1. Le Conseil exécutif définit les jumelages entre les associations durant l'été pour ensuite le faire adopter en Conseil de coordination avant le début de la session d'automne. Ces jumelages sont faits en considérant les réalités et les objectifs de chaque association et afin qu'elles contribuent l'une à l'autre.
2. Ces jumelages peuvent être modifiés en tout temps par le Conseil de coordination, généralement à la demande des associations.
3. Les jumelages se font entre associations de conseils régionaux différents.
4. Le congrès peut en tout temps modifier ou révoquer ces jumelages.
5. Les associations peuvent, à tout moment, révoquer ce jumelage s'il ne leur convient pas.

ANNEXE 3 : AVIS DE MOTION COMITÉ ANTIRACISTE

QUE soit ajouté aux Statuts et règlements le « Chapitre 11 : Comité antiraciste » et que soient décalés les articles et les chapitres suivants en conséquence :

CHAPITRE 11 : COMITÉ ANTIRACISTE

ARTICLE 51 : COMPOSITION

Le Comité antiraciste est non-mixte. Il est composé d'étudiantes et d'étudiants racisé-e-s et élu-e-s par le Congrès ainsi que des collaboratrices et des collaborateurs racisé-e-s.

ARTICLE 52 : ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible, la candidate ou le candidat doit être une étudiante racisée ou un étudiant racisé. Les personnes élues à cette instance ne peuvent être des employées rémunérées de l'ASSÉ. Ces mêmes personnes ne peuvent non plus bénéficier d'aucun salaire, bourse ou autre avantage financier que ce soit dû à leur statut d'élues.

ARTICLE 53 : BUTS ET FONCTION

Le Comité antiraciste a pour objectif de promouvoir la lutte pour la condition des personnes racisées, autochtones et immigrantes en éducation comme dans la société et ce, au sein de l'ensemble des instances de l'ASSÉ. Il doit être en mesure de présenter un rapport au Congrès annuel sur la question antiraciste. Il peut aussi :

1. produire, en collaboration avec le Comité d'information et le Comité à la recherche et aux affaires académiques, du matériel traitant de leur champ d'intervention;
2. disposer d'une section antiraciste à l'intérieur du journal de l'ASSÉ, ou toute autre publication officielle;
3. organiser, conjointement avec les comités de mobilisation régionaux et locaux, des actions anticolonialistes et antiracistes;
4. aider à la création d'espaces non-mixtes pour personnes racisées;
5. siéger au Conseil de Coordination, où il a droit de proposition, et d'appui;
6. nommer une personne responsable de la coordination du travail du Comité pour assurer un lien privilégié avec le ou la Secrétaire général-e du Conseil de Coordination et le Conseil exécutif.

ARTICLE 54 : CONVOCATION

Le Comité antiraciste se réunit au moins une fois, si possible, entre chaque Conseil de Coordination.

QUE l'on modifie la phrase suivante de l'Article 9 (Composition et définition) du Chapitre 3 (Congrès) et de l'Article 16 (Composition et définition) du Chapitre 4 (Congrès femmes), soit « Le Conseil exécutif, le Conseil de Coordination ainsi que le Comité femmes possèdent également un droit de proposition. » afin qu'elle se lise comme suit : « Le Conseil exécutif, le Conseil de Coordination, le Comité femmes et le Comité antiraciste possèdent également un droit de proposition. »

QUE l'on ajoute « Comité antiraciste » dans les énumérations des Comités et des Conseils élus par le Congrès, soit dans les articles suivants :

Chapitre 3 : Congrès, Article 9 : Composition et définition, points 2 et 3;

Chapitre 3 : Congrès, Article 11 : Pouvoirs; point 17;

Chapitre 4 : Congrès femmes, Article 16 : Composition et définition, point 2;

Annexe A : Procédures d'élections, Article A1 : Application;

Annexe A : Procédures d'élections, Article A4 : Mise en candidature; point A4.1;

Annexe D : Documents préparatoires aux instances; Article A15.